



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.461/27



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

17 May 2019
Originale : Anglais
Français

Quatorzième Réunion des Points Focaux Thématiques SPA/DB

Portorož, Slovenie, 18-21 juin 2019

Point 9 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021

Projet du Programme de Travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
CAR/ASP - Tunis, 2019

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2019 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

Projet de Programme de Travail du CAR/ASP proposé pour la biennie 2020-2021

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé : Ce document présente en annexe la proposition de programme de travail du CAR/ASP pour la période biennale 2020-2021 et explique le raisonnement de sa préparation

Contexte

1. La Décision IG.23/14 « Programme de Travail (PdT) et Budget 2018-2019 », adoptée par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles (CdP20), a demandé au Secrétariat de la Convention de Barcelone en consultation avec le Bureau, de préparer pour 2020-2021 un programme de travail simplifié et plus stratégique, axé sur les résultats, en tenant compte des progrès réalisés lors de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 et conformément aux décisions relatives aux Mandats des composantes du PAM (Décision IG19/5) et à la Stratégie à moyen terme (SMT) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) de l'ONU environnement pour 2016-2021 (Décision IG.22/1).
2. A cet égard, sous les instructions du Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Comité Exécutif de Coordination (CEC) composé des Directeurs des Composantes du PAM, dirigé par le Coordonnateur du PAM, Gaetano Leone, a convenu du document d'orientation sur la planification et la programmation pour faciliter une identification coordonnée des principales activités et de leurs résultats attendus (livrables) pour 2020-2021.
3. Pour donner une image précise du processus et des principes d'élaboration du programme de travail 2020-2021, le document d'orientation sur la programmation et la planification a été disséminé aux Point Focaux du PAM et du CAR/ASP, respectivement, le 31 janvier et 6 février 2019.
4. En novembre 2018, le CAR/ASP a lancé la préparation de son programme de travail 2020-2021, qui a été examiné lors de la 37ème réunion du CEC, tenue les 9 et 10 janvier 2019 à Genève, en Suisse.
5. Les Points Focaux du CAR/ASP ont été consultés le 6 février 2019, et ont été invité à examiner et à communiquer leurs commentaires sur la liste initiale des activités proposées pour l'exercice biennal 2020-2021 du CAR/ASP.
6. L'objectif de cette consultation était d'engager une première discussion technique sur la pertinence des activités proposées et de leurs résultats ainsi que de leur concordance avec le mandat du REMPEC ; et de recueillir les opinions sur leur faisabilité technique. Sur la base des

commentaires reçus des États côtiers Méditerranéens, le CAR/ASP a préparé une version consolidée de la proposition du programme de travail et l'a transmise au Secrétariat de la Convention de Barcelone, pour la poursuite de son élaboration et les consultations, conformément à la procédure convenue dans le document d'orientation sur la programmation et la planification.

7. Suite à la consultation auprès des points focaux du PAM, le Programme de travail est soumis aux points focaux des Composantes du PAM, en vue de sa soumission pour approbation à la prochaine réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 10-13 septembre 2019), avant de le soumettre pour adoption à la vingt-et-unième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (CdP21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).

Introduction au projet de Programme de travail 2020-2021 du CAR/ASP

8. La version préliminaire du Programme de travail (PdT) et Budget du RAC/SPA pour le biennium 2020-2021 est préparée en continuation du Programme de Travail pour la biennie 2018-2019 et en total alignement avec la Stratégie à moyen terme du PAM/PNUE (SMT 2016-2021, Décision IG.22/1). Une orientation vers la gestion basée sur les résultats a déjà commencé dès le biennium précédent ; elle sera renforcée dans le prochain biennium (2020-2021) à travers des livrables concrets et mesurables, des indicateurs détaillés et des cibles quantifiables.

9. Etant la dernière biennie de la stratégie à moyen terme (SMT 2016-2021), l'accent est mis sur la réalisation de tous les objectifs et les résultats stratégiques de la SMT. C'est pour cela que le PdT et Budget 2020-2021 du RAC/SPA est conçu pour une mise en œuvre complète de la SMT 2016-2021.

10. Il est également basé sur les conventions et processus mondiaux et régionaux présents et émergents comme l'Agenda des NU pour le Développement Durable pour 2030 et ses Objectifs de Développement Durable (ODDs) et particulièrement l'ODD 14 relatif à la vie sous-marine, le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 de la CDB et les objectifs d'Aichi pour la Biodiversité, la vision de l'au-delà de 2020 et le cadre de la biodiversité mondiale, l'Accord de Paris sur le Climat, ainsi que les mandats du PAM-Convention de Barcelone et du Protocole ASP/BD, les Stratégies et Plans d'Actions existants du PAM.

11. Le Programme de Travail biennal 2020-2021 du CAR/ASP est développé principalement sous le thème de base Biodiversité et Ecosystèmes, avec quelques livrables sous le thème global Gouvernance. D'autres livrables seront mis en œuvre de façon intégrée avec d'autres thèmes de base comme la Pollution marine et terrestre, Interaction et Processus entre Terre et Mer, ou avec les thèmes transversaux comme la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GISC), la Consommation et Production Durable et l'Adaptation aux Changements Climatiques. Pour cela, une attention particulière sera attachée à la collaboration avec les autres Composantes.

12. Les livrables proposées pour la biennie 2020-2021 ont pour objectif de contribuer, dans la limite du budget disponible (MTF et fonds externes mobilisés), à la mise en œuvre des décisions prises par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et le Protocole sur les Aires Spécialement Protégées et la Biodiversité, le Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO) ; l'Approche Écosystémique pour l'atteinte le Bon Etat Environnemental (BEE) en Méditerranée et ses

processus et feuille de route ; le 'Programme de Travail Régional pour les Aires Marines et Côtières Protégées en Mer Méditerranée y compris la Haute Mer' soutenu par la 'Feuille de Route pour un Réseau Complet et Cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée' ; les Stratégies et Plans d'Action sur les espèces en danger et menacées de disparition, les habitats clé et les espèces non-indigènes, adoptés pour soutenir la mise en œuvre le Protocole ASP/DB.

13. Les fonds externes (mobilisés par le PAM/PNUE et/ou le RAC/SPA) sont focalisés sur le développement des politiques de conservation de la biodiversité et le renforcement de capacité en Méditerranée en concordance avec les objectifs et les résultats stratégiques de la SMT 2016-2021.

14. L'accent sera mis sur la coopération et le partenariat avec les organisations et les acteurs mondiaux et régionaux pertinents afin de joindre les moyens, maximiser les résultats et prévenir le double emploi.

15. Les leçons apprises des biennies précédentes sont aussi prises en considération, et particulièrement en ce qui concerne la faisabilité des livrables, la flexibilité dans la réalisation à prendre en compte au moment de la planification, le nombre et la taille des actions et la manière d'agrèger les actions de natures similaires.

16. La colonne de droite du tableau PdT 2020-2021 fournit, pour chaque livrable, une explication donnant une idée sur la logique derrière chaque activité, le lien avec le PdT 2018-2019 et la décision ou le texte de gouvernance auquel elle se réfère, selon le cas.

17. Le projet de Programme de Travail proposé pour la biennie 2020-2021 vise d'atteindre les résultats principaux suivants :

1. Améliorer la connaissance et la compréhension de l'état de la Mer Méditerranée et ses cotes à travers des évaluations obligatoires pour des prises de décision éclairées par le moyen de mise en œuvre coordonnée du Programme de suivi et évaluation Intégrés (IMAP) pour la partie biodiversité aux niveaux régional, sous-régional et national ;
2. Améliorer la connaissance et le système d'information du PAM et le rendre accessible aux instances d'élaboration des politiques, accroître la prise de conscience et la compréhension à travers la maintenance de la Plateforme Méditerranéenne de la Biodiversité (MBP), la mise à jour de ses données et sa connexion à d'autres bases de données pertinentes (Emodnet, InfoMAP, etc.) ; à travers la mise à jour du contenu de MAMIAS et son harmonisation avec EASIN et AquaNIS ; à travers la mise à jour de l'application en ligne SDF et sa connexion avec la Plateforme MBP ; et à travers la mise à jour de la base de données MAPAMED et la mise à jour de ses données.
3. Accroître la prise de conscience et la sensibilisation à travers l'élaboration et la dissémination d'information, de supports de sensibilisation et de communication et des publications sur la biodiversité en cohérence avec la nouvelle Stratégie de communication du PAM.
 - i. Renforcer la mise en œuvre régionale des obligations sous la Convention de Barcelone, et ses Protocoles pertinents et autres instruments à travers le lancement de la préparation de concepts et critères pour la Journée des ASPIMs et le prix des meilleures ASPIMs (Diplôme Méditerranéen), le lancement du

- premier réseau des ASPIMs jumelées en Méditerranée et par l'organisation du Forum 2020 des Aires Marines Protégées en Méditerranée.
- ii. Développer de nouveaux Plans d'Action, programmes et mesures, standards communs et critères, guides pour la conservation de la biodiversité et les écosystèmes côtiers et marins à travers la préparation d'un Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (PAS BIO II) aligné avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), et harmonisé avec le cadre de la Biodiversité mondiale de la CDB Post-2020, ainsi qu'à travers la mise à jour de la 'Feuille de Route pour un Réseau Complet et Cohérent d'AMP bien gérées afin atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée' aligné avec le cadre de la Biodiversité mondiale de la CDB Post-2020 et autres processus mondiaux.
 - iii. Renforcer la mise en œuvre nationale des politiques de conservation de la biodiversité, des stratégies et des mesures législatives à travers le soutien des pays dans la mise à jour ou le développement de nouveaux plans d'action nationaux (PAN) sur la biodiversité y compris pour la conservation des espèces en danger et/ou menacées de disparition et des habitats clé, la production et la publication de documentation scientifique pertinente contribuant à mettre à jour et à améliorer les actions de conservation prises pour la conservation des espèces listées dans l'Annexe II du Protocole ASP/DB ainsi qu'à travers le soutien des parties Contractantes dans l'identification, l'extension et la gestion des Aires marines protégées y compris les zones en eau profonde.
 - iv. Soutenir la surveillance, l'inventaire et l'évaluation de la biodiversité en focalisant sur les espèces en danger et/ou menacées de disparition, les espèces non indigènes et les habitats clé à travers la mise en œuvre de la deuxième phase de l'IMAP (2019-2021) sur la biodiversité en particulier dans les AMPs et dans les zones à haute pression, la mise en œuvre de programmes de surveillance sur la biodiversité et la pollution sur une base comparable pour une mise en œuvre intégrée, l'élaboration d'une Stratégie Méditerranéenne et un Plan d'Action (2020-2030) pour la réduction des captures accidentelles des espèces vulnérables et contribuer au développement d'une base de données méditerranéenne sur les captures accidentelles compatible avec les cadres de collecte de données de l'UE et de la CGPM.
4. Fournir l'assistance technique et le renforcement de capacité aux niveaux régional, sous régional et national pour renforcer la mise en œuvre des politiques et la conformité à la législation nationale en relation avec l'environnement à travers l'organisation d'ateliers et sessions de formation et symposiums relatifs à la conservation et la surveillance des espèces en danger et/ou menacées de disparition, des espèces non indigènes et des habitats clé, la mise en œuvre de programmes de renforcement de capacité sur la planification et la gestion des AMPs, y compris les aspects socio-économiques, la recherche de sources de financement et les financements innovants des AMPs.
18. D'autre part, la collaboration avec les autres Composantes du PAM sera renforcée davantage pendant la biennie 2020-2021, pour ainsi intégrer davantage la conservation de la

biodiversité dans les autres thèmes de la SMT, comme approprié, à travers la mise en œuvre d'activités pertinentes, telles que :

1. L'Interface Science-Politique, des études et analyses socio-économiques et les questions des changements climatiques relatives à la biodiversité, ainsi que la préparation et la mise en œuvre de paquets de formation sur la recherche de financements et les financements innovant des AMPs en collaboration avec le Plan Bleu ;
2. La mise en place de plateforme de gestion de données (en connexion avec IMAP/InfoMAP) en collaboration avec INFO/RAC, en utilisant les données collectées dans le cadre de l'EcAp/IMAP ;
3. Continuer la collaboration entre le CAR/ASP et le CAR/PAP pour appuyer les pays de l'Adriatique dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) et l'amélioration des capacités sous régionales de gestion en matière de Planification Spatiale Marine ;
4. La participation à la mise en œuvre du PAC de la Bosnie Herzégovine ;
5. La mise en œuvre d'un programme de surveillance conjointe de biodiversité et de pollution en collaboration avec MEDPOL ;
6. La collaboration avec REMPEC en matière de surveillance et de contrôle des espèces non indigènes dans le cadre de la Stratégie Méditerranéenne de Gestion des Eaux de Ballast.
7. Le soutien de la mise en œuvre de solutions de CPD dans les AMP, en apportant une attention particulière aux problèmes des déchets marins.

Actions requises des participants à la réunion

19. Les participants à la réunion sont invités à :
 1. **Prendre note** des informations fournies dans le présent document ; et
 2. **Etudier, discuter et s'accorder sur** le projet de programme de travail du CAR/ASP pour la période biennale 2020-2021, qui est présenté en **annexe** au présent document, et de le proposer pour approbation à la prochaine réunion des Points Focaux du PAM/ PNUE avant de le soumettre pour adoption à la CdP21.

ANNEXE

Projet du Programme de Travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021

Principales Activités	Moyens de mise en Œuvre	Direction	Autre : UC (Unité de Coordination) et/ou Composante	Partenaires	Livrables attendus	Remarques (en lien avec le PdT actuel, base légale pour l'activité/livrable)
1. GOUVERNANCE						
1.1. Soutenir les Parties Contractantes et Partenaires dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, ses Stratégies Régionales et ses Plans d'Action.						
1.1.2. Apporter un soutien juridique, et politique effectif au processus de prise de décision du PAM, y compris les réunions des organes consultatifs						
3. Organiser la Réunion des Points Focaux du PAM précédée par les réunions des Points Focaux Thématiques des Composantes du PAM et celles des Groupes de coordination de l'EcAp	Expertise et coordination en interne ; Documents de travail en 2 langues, Documents d'information, Services de conférence, lieu de la réunion, Modalités de voyage pour 1 participant par Partie contractante et pour le Secrétariat / Composantes respectives du PAM	CAR/ASP	UC et autres Composantes comme pertinent	-Points Focaux ASP/DB -Points Focaux du PAM - Points Focaux d'autres Composantes du PAM	a) 15ème Réunion des Points Focaux thématiques ASP/DB organisée avec succès; b) Aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB revus; c) Progrès sur la mise en œuvre des activités du Programme de Travail 2020-2021 conduites par le CAR/ASP revus; d) Documents techniques et politiques revus pour être revus par les instances supérieures du PAM, y compris Projets de Décisions, papiers politiques, produits d'évaluation, etc.; e) Activités proposées pour le PdT 2022-2023 revues pour remise ultérieure à la réunion des Points Focaux du PAM.	Articles 24 et 26 du Protocole ASP/DB ; Document de Gouvernance (Décision IG.17/5) ; Mandats des Composantes du PAM (Décision IG.19/5) ; Décision de Gouvernance (Décision IG.23/3)
7. Formuler avec les organismes régionaux un Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (PAS BIO 2021-2035).	Réunions régionales, services de conférences, expertise et coordination en interne, organisation du voyage des membres du comité consultatif, consultations, réunions de coordination, y compris celles des Correspondants nationaux du PAS BIO ;	CAR/ASP	UC et autres composants, selon le cas	PCs, Organisations membres du Comité Consultatif du PAS BIO, Points Focaux ASP/DB, ACCOBAMS, CDB, FAO, CGPM, UICN, MedPAN, MedWet, WWF	a) Le comité consultatif du PAS BIO établi et fonctionnel b) Orientations générales et spécifiques fournies pour la rédaction du PAS BIO 2021-2035, sur la base de l'approche écosystémique, aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) et harmonisé avec le cadre mondial pour la biodiversité de la CDB après 2020 c) PAS BIO 2021-2035 préparé et soumis aux réunions des Points Focaux Thématiques ASP/DB, du Groupe de coordination de l'EcAp, des Points Focaux du PAM et la COP22; d) Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région	- Le PAS BIO (2004-2019) est en cours d'évaluation au cours du présent exercice biennal. Sur la base des conclusions de l'évaluation, le PAS BIO devrait être mis à jour en tenant compte du processus EcAp / IMAP, des recommandations RED 2019 et d'autres processus régionaux et mondiaux tels que le nouvel accord sur la biodiversité après 2020, les ODD, etc. Il est important de maximiser les synergies afin que le PAS BIO soit une Stratégie de Biodiversité Marine pana-Méditerranéenne et un cadre de travail du PAM, des pays et des organisations partenaires dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine; Suite au mandat de la COP 20 dans le cadre du PdT et en préparation de la COP 21, le CAR/ASP a entrepris une évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO et ses impacts sur la conservation en

					méditerranéenne (PAS BIO 2021-2035) aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) et harmonisé avec le cadre mondial pour la biodiversité de la CDB après 2020 et basé sur les résultats et recommandations du PAS BIO 2004-2018, élaboré et présenté aux PF ASP/DB, GC EcAp, PF du PAM et la COP22.	Méditerranée. COP21 devrait examiner les résultats et recommandations de l'évaluation du PAS BIO et donner un mandat pour sa révision, - Protocole ASP/DB ; PAS BIO ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13) ; Feuille de route EcAp ; PoW 2018-19 (Décision IG.23/14), Activités prioritaires pour le QSR 2023.
1.4. Consolider le savoir et les connaissances de l'état de la Mer et de la Cote de la Méditerranée à travers des évaluations mandatées pour une prise de décisions éclairées						
1.4.3. Coordination de la mise en œuvre du PISE (Programme intégré de surveillance et d'évaluation) y compris les fiches descriptives des indicateurs communs de BEE, et soutenu par un centre d'information des données à intégrer dans la plateforme Info/MAP.						
1.4.3.1 - Soutenir la mise en œuvre coordonnée de l'IMAP tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale	Réunions, consultations, services, organisation de réunions de groupes de travail en ligne, expertise et coordination en interne, service conférence et organisation de voyage	CAR/ASP	UC et autres Composantes selon pertinence	ACCOBAMS, CGPM, UICN, AEE	a) Approche coordonnée suivie pour soutenir et organiser les réunions CORMON. b) fiches d'information sur les indicateurs communs de l'IMAP (EO XYZ) mises à jour c) Indicateurs communs et fiches d'orientation relatives à l'OE4 et OE6 développées d) Actions de la feuille de route QSR 2023 relative à la biodiversité concernant l'échelle de surveillance et d'évaluation; assurance de la qualité des données et évaluation intégrée du BEE élaborées conformément au calendrier convenu e) Politique de partage de données examinée et mise en œuvre	Feuille de route de l'EcAp (Décision IG.17/6) ; IMAP (Décision IG.22/7) ; QSR (Décision IG.23/6) ; Feuille de route du QSR 2023 ;

1.5. Consolider les connaissances et le système d'information du PAM et les rendre accessibles pour la prise de décisions, la sensibilisation et la compréhension						
1.5.1. Plateformes pleinement opérationnelles et développées (à savoir plateforme Info/MAP et plateforme pour la mise en œuvre du PISE) connectés aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances, afin de faciliter l'accès aux connaissances pour les gestionnaires et décideurs ainsi que les parties prenantes et le public						
5. Maintenir, mettre à niveau et mettre en œuvre les bases de données les Plateformes de données des Composantes du PAM	Coordination et expertise en interne, contrats de service, consultance	CAR/ASP	CAR/INFO	Parties Contractantes, MedPAN, UICN, ACCOBAMS, HCMR, Partenaires aux Plans d'Action	<p>a) Plateforme Méditerranéenne pour la Biodiversité entretenue, ses données mises à jour (data.rac-spa.org) et connectée aux autres IDs pertinents(Emodnet, InfoMAP);</p> <p>b) Les données de MAMIAS mises à jour et harmonisées avec EASIN et AquaNIS et collaborations formalisées avec ces systèmes d'informations;</p> <p>c) Mise à jour de l'application web FSD (ainsi que les données y contenues) et sa liaison à la Plateforme Méditerranéenne pour la Biodiversité ;</p> <p>d) Base de données MAPAMED mise à jour ainsi que les données qu'elle contient.</p>	<p>- Cette activité est en continuité avec celles du PdT 2018-2019 et a pour objectif de promouvoir l'interfaçage avec les bases de données similaires des partenaires, améliorant ainsi les différents systèmes de bases de données et favorisant l'intégration des nouvelles données dans la base de données. C'est une action Prioritaire pour la feuille de route QSR2023,</p> <p>- Ce livrable proposé contribue également à des instruments régionaux clés tels que le Programme Régional de Travail sur les AMP, la feuille de route des AMP, les Plans d'Action pour la conservation des espèces en danger et menacées, et pour les habitats marins clés ainsi que pour la gestion des espèces non indigènes et l'IMAP.</p>

6. Refonte du Système en ligne d'évaluation des ASPIM	Conseil, services, coordination et expertise en interne	CAR/ASP	CAR/INFO, UC	Points Focaux ASP/DB concernés, Gestionnaires d'ASPIM	Système en ligne d'évaluation des ASPIM redéveloppé et opérationnel	- Après le test du système d'évaluation en ligne des ASPIM pour les ASPIM côtières nationales (2016-2017) et pour les ASPIM transfrontières en haute mer (2018-2019), une dernière interface du système pourrait être développée en ligne, permettant ainsi de sauvegarder l'historique des évaluations (pas possible avec le système pilote actuel) et permettant sa liaison fonctionnelle avec la plate-forme SPAMI.
---	---	---------	--------------	---	---	--

1.6. Promouvoir la sensibilisation et la conscientisation

1.6.1. Mise à jour et mise en œuvre de la Stratégie de Communication du PNUE/PAM

1. mettre en œuvre la stratégie de communication opérationnelle du PAM	Consultations, services, coordination et expertise en interne	CAR/ASP	CAR/INFO, UC	Task force communication du PAM, Partenaires du PAM, Parties Contractantes	a) Supports et outils de communication sur la biodiversité marine préparés et diffusés en ligne avec la stratégie de communication du PAM (produire 2 films courts sur les espèces et les écosystèmes marins concernés par les plans d'action du CAR/ASP ; b) Contribution à l'élaboration d'un kit de communication pour les publications phares du PAM, telles que SoED2019 réalisée ; d) Goodies et matériel promotionnel sur le CAR/ASP produit et diffusé.	Plus d'efforts seront fournis pour communiquer en cohérence et en coordination avec les autres composantes du PAM pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication du PAM. Base légale pour l'activité : Protocole ASP/DB ; stratégie de communication du PAM
--	---	---------	--------------	--	---	--

3. BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES						
3.1. Consolider la mise en œuvre régionale des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles y relatifs et d'autres instruments						
3.1.1. Mise en place et mise en œuvre d'un réseau global cohérent d'AMP bien gérées, y compris d'ASPIM, afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée						
1. Développer et renforcer une gestion efficace des ASPIM/AMP	Coordination et expertise en interne, conseil, et réunion(s)	CAR/ASP	UC et autres Composantes comme pertinent	ACCOBAMS, CDB, AEE, CGPM, UICN, MedPAN, OCEANA, WWF	a) Le groupe ad hoc d'experts sur les AMP (si reconduit par la 14ème Réunion des Points Focaux thématiques ASP/DB) b) AGEM fournit au CAR/ASP des conseils scientifiques et techniques sur i) les orientations futures en matière de planification et de gouvernance des AMP, et ii) contribue au développement d'une stratégie régionale pour les AMP en Méditerranée en accord avec le cadre mondial de la biodiversité post-2020 de la CDB (contribution à l'activité 3.2.1.1) ;	Sur la base du fonctionnement à titre expérimental de l'AGEM en 2018-2019, et de son évaluation par la 14ème Réunion des Points Focaux ASP/DB, ce groupe ad hoc pourrait être continué, ajusté ou supprimé. Programme Régional de Travail sur les AMP ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)
	Coordination et expertise en interne, conseil, services, missions de terrain, réunions de coordination, ateliers nationaux, visites d'échange			Gestionnaires d'ASPIM, Points Focaux du CAR/ASP concernés, parties prenantes nationales et locales, organisations de la société civile nationales et locales	c) Programmes de jumelage développés et mis en œuvre entre les ASPIM partenaires (8 AMP/ASPIM impliquées dans le programme de jumelage); expérience partagée sur les meilleures pratiques et leçons apprises; d) Activités de gestion, de surveillance et d'application des lois harmonisées et améliorées; e) Activités de renforcement des capacités, ateliers de formation et visites d'échange mises en œuvre; f) Parties prenantes et société civile locales impliquées dans la gestion des ASPIM; g) Le label 'ASPIM' reconnu et sa visibilité améliorée.	Ces livrables sont dans la continuité de ceux du biennium en cours (8 AMP/ASPIM impliquées dans le programme de jumelage) ; Ils soutiendront la mise en œuvre pleine et effective du Protocole ASP/DB (ASPIM). Ils amélioreront la conformité de la Liste des ASPIM pour être un réseau de coopération entre les Parties en vue d'une gestion efficace des aires de haute importance en Méditerranée ; Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13) En attendant la mobilisation de ressources externes, le programme serait étendu à 8 autres AMP/ASPIM.

<p>2. Organiser le Forum 2020 des Aires Marines Protégées en Méditerranée</p>	<p>Coordination et expertise en interne, événement régional, conseil, services, réunion(s) du comité d'organisation</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres Composantes comme pertinent</p>	<p>MedPAN (co-organisateur), autorités du pays hôte, ACCOBAMS, CDB, CGPM, UICN, MedWet/Tour du Valat, Plan Bleu, WWF, Fédération Europarc, AFB, Conservatoire du littoral, etc.</p>	<p>a) Forum 2020 des Aires Marines Protégées en Méditerranée organisé ; b) Le Rapport sur le Statut des AMP en Méditerranée en 2020 élaboré et diffusé pendant le forum ; c) Déclaration du Forum 2020 des AMP développée ; d) Actes du Forum 2020 des AMP en ligne. Les recommandations du Forum des AMP 2020 alimenteront le processus d'élaboration du document stratégique post-2020 sur les AMP et d'autres mesures spatiales de conservation efficaces en Méditerranée (3.2.1.1).</p>	<p>- Le Rapport sur le Statut des AMP et le Forum de 2020 permettront de dresser le bilan de la situation du système d'AMP de Méditerranée à l'horizon 2020 et de réfléchir sur les orientations et les priorités post-2020 pour la région. Ceci s'inscrit dans la continuité d'un processus périodique quadri-annuel qui a commencé en 2012 en phase avec le calendrier et les objectifs de la CDB. C'est un forum ouvert et participatif réunissant les OIG, ONG, gestionnaires, secteur privé et autres parties prenantes des AMP, et fournissant une vision globale sur les questions relatives aux AMP dans la région.</p> <p>- Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)</p> <p>- EXT (IMAP-MPA Project) en cours de négociation avec la CE</p>
<p>3. Rédiger les concepts et les critères de la Journée ASPIM et du Prix ASPIM (Diplôme méditerranéen)</p>	<p>Coordination et expertise en interne et conseil</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres Composantes comme pertinent</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP, gestionnaires d'ASPIM, partenaires régionaux et bailleurs de fonds</p>	<p>Concepts et critères de la Journée ASPIM et du Prix ASPIM (Diplôme méditerranéen) examinés par les Points Focaux ASP/BD et soumis à la COP 22</p>	<p>- Ce livrable soutiendra une mise en œuvre pleine et effective du Diplôme méditerranéen et promouvra davantage la mise en œuvre du Protocole ASP/DB</p>

3.1.2. Identification et mise en œuvre des mesures de gestion les plus cohérentes fondées sur les zones en coopération avec les organisations mondiales et régionales pertinentes, via des instruments mondiaux et régionaux (ASPIM, FRA, ZMPS, etc.) pour la conservation des ZADJN, prenant en compte les ZIEB						
<p>1. Soutenir l'identification et la conservation des écosystèmes marins vulnérables des eaux profondes et des grands fonds marins dans les zones relevant de la juridiction nationale et au-delà, en collaboration avec les pays respectifs et les organismes compétents, et promouvoir leur conservation au moyen d'outils et de mesures appropriés, et incluant des mesures spatiales</p>	<p>Coordination et expertise interne, conseil, services, réunions de coordination avec la CGPM et la CDB, ateliers sous-régionaux / régionaux, accords de mise en œuvre</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composants, selon le cas</p>	<p>Parties Contractantes, FAO, CGPM, CDB, ACCOBAMS, IUCN, OCEANA, EEA</p>	<p>a) Ecosystèmes marins vulnérables des eaux profondes et des grands fonds marins dans les zones relevant de juridictions nationales et au-delà Identifiés; b) documents à l'appui produits, en collaboration avec les Parties, la CGPM et d'autres organes compétents, c) leur conservation grâce à des outils et mesures appropriés, y compris d'autres mesures de conservation par zone efficaces (OECM), des mesures de précaution, notamment spatiales, promue lors d'événements institutionnels officiels (réunions et ateliers de la FAO, de la CGPM et de la CDB, etc.).</p>	<p>Les produits livrables renforceront les cadres juridiques de collaboration existants pour les travaux de partenariat avec d'autres organisations en vue de la réalisation d'objectifs communs.</p> <p>Protocole SPA / BD, PAS BIO ; Feuille de route des AMP (décision IG.22/13) ; MoU PNUE / PAM-CGPM</p>
3.2. Développer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, critères et normes communs, et lignes directrices pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité marine et côtière						
3.2.1. Des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats clés en Méditerranée, sur l'introduction d'espèces non-indigènes ainsi que la Stratégie méditerranéenne et le Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast des navires sont mis à jour pour parvenir au BEE						
<p>1. Élaborer un document stratégique pour l'après-2020 sur les aires marines protégées et les autres mesures de conservation spatiale effective en Méditerranée, en accord avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB</p>	<p>Coordination et expertise en interne, conseil, réunion(s) de coordination,</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres Composantes comme pertinent</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP, membres de l'AGEM, ACCOBAMS, CDB, CGPM, UICN, MedPAN, MedWet/Tour du Valat, Plan Bleu, WWF, Fédération Europarc, AFB, Conservatoire du littoral, participants au Forum 2020 des AMP</p>	<p>Un document stratégique sur les aires marines protégées et les autres mesures de conservation spatiale effectives (OECM) en Méditerranée, en accord avec le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, le PAS BIO 2021-2035 et d'autres processus mondiaux et régionaux, élaboré et soumis à la COP 22 à travers les Points Focaux ASP/DB, des réunions du GC de l'EcAp et des Points Focaux du PAM ;</p>	<p>Après l'évaluation de la Feuille de route sur les AMP pour atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée, le CAR/ASP doit mettre à jour la Feuille de route sur les AMP et apporter un nouveau document stratégique sur les AMP et les autres mesures de conservation spatiale effectives (OECM) en Méditerranée, qui sera présenté en 2021 à la COP 22 pour discussion et adoption. Un tel mandat (élaboration d'un nouveau document stratégique sur les AMP en Méditerranée) sera demandé des Parties contractantes à la leur COP 21 (décembre 2019).</p> <p>Les recommandations du Forum 2020 des AMP alimenteront ce nouveau document stratégique. Le groupe d'experts AGEM</p>

					fournira conseils et expertise au cours du processus d'élaboration du document stratégique.	
					Le Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)	
2. Mettre en œuvre ou mettre à jour des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats clés en Méditerranée, sur l'introduction d'espèces ainsi que la Stratégie méditerranéenne et le Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast des navires pour parvenir au BEE.	Coordination et expertise internes, expertise externe, mission de terrain, atelier de travail, réunion d'experts désignés par les pays	CAR/ASP	UC, REMPEC et autres composantes pertinentes du PAM	Associés et Partenaires des plans d'action, ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, WWF Med Initiative, Partenaires des projets MAVA tortues marines et espèces, ONG, Point Focaux ASP/DB	<p>a) Les Plans d'Actions concernant les cétacés et habitats obscurs mis à jour,</p> <p>b) Documentation scientifique pertinente contribuant à la mise à jour des connaissances et à l'amélioration des actions de conservation des espèces méditerranéennes en danger ou menacées et habitats marins clés élaborée comme l'identification des aires importantes pour la nidification des tortues marines, distribution des espèces vulnérables de mégafaune (mammifère marins, élaémobranches, tortues marines), distribution et caractérisation des habitats marins clés (végétation marine, coralligène et grottes marines)</p> <p>c) Les Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats clés en Méditerranée soutenue par des actions pilotes tant à l'échelle nationale que régionale mis en œuvre : mise des programmes nationaux de suivi de biodiversité/espèces non-indigènes, suivi des interactions entre les activités de pêche et cétacés ainsi que les oiseaux marins.</p> <p>d) La mise en œuvre des Plans d'Action habitats obscurs et cétacés évaluée</p> <p>e) Programme conjoint basé sur la mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des cétacés (2016-2020) (en préparation)</p>	<p>Les livrables attendus compléteront la mise en œuvre des PdT 2016-2017 et 2018-2019 et prendront en compte les nouvelles actions prévues par la mise à jour des Plan d'Actions tortues marines, poissons cartilagineux, végétation marine et phoque moine ainsi que les programmes conjoints entre le CAR/ASP et les institutions régionales (par exemple ACCOBAMS)</p> <p>Protocole SPA / BD, PAS BIO, Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger et menacées, habitats marins clés en Méditerranée et espèces non-indigènes, Projets MAVA (MedKeyHabitats II, Tortues, Espèces, bycatch), Projet Quiet MED II et dégradation.</p>

					entre le CAR/ASP et le secrétariat d'ACCOBAMS mis en œuvre	
					f) Liste de référence des types d'habitats pélagiques en Méditerranée élaborée.	
3. Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Méditerranéenne et du Plan d'action sur la gestion des eaux de ballast des navires et soutenir le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes.	Expertise en interne, Conseil, réunion(s), voyages, interprétation, traduction,	REMPEC, CAR/ASP	UC	OMI, FEM, PNUD	<p>a) Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires mis à jour pour atteindre le BEE, et</p> <p>b) soutien technique fourni aux PC qui en font la Demande pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention AFS et des lignes directrices relatives à l'encrassement biologique des navire</p>	<p>OS 1&2- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021).</p> <p>Considérant la fin du cycle de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, y compris son Plan d'action et son Echancier d'exécution (2011-2015), les dispositions pertinentes pourraient être intégrées dans le contexte de la préparation de la Stratégie méditerranéenne (post 2021) (Activité 1.1.2.8.).</p> <p>Suivi de l'activité régionale de 2019 sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention AFS et des lignes directrices relatives à l'encrassement biologique des navires, en collaboration avec le projet de partenariat GloFouling du PNUD, FEM et OMI.</p> <p>Cofinancement PICT OMI.</p>

3.2.2. Développement/mise à jour et diffusion de lignes directrices et autres instruments pour la conservation des espèces méditerranéennes côtières et marines en danger ou menacées, des habitats clés, pour le contrôle des espèces non indigènes et la prévention et la gestion des aires marines et côtières protégées

<p>1. Elaborer des lignes directrices et des outils techniques pour l'amélioration de la gestion des AMP et la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats clés en Méditerranée</p>	<p>Coordination et expertise en interne, conseil, réunions de coordination,</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres Composantes comme pertinent</p>	<p>Associés et Partenaires des Plans d'Action Régionaux, MedPAN, UICN, WWF</p>	<p>a) Outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP en région méditerranéenne développé et disponible aux planificateurs et gestionnaires d'AMP;</p> <p>b) Lignes directrices pour le phoque moine, les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine (sur la base des résultats de la mise à jour de ces plans d'action régionaux et de la stratégie) élaborées</p> <p>c) Manuel d'interprétation de la nouvelle liste de référence des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne élaboré</p>	<p>- Cet "Outil d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP" est une activité régionale proposée dans le cadre de la Feuille de route sur les AMP.</p> <p>- De nouveaux guides seront élaborés tenant compte de la mise à jour des Plans d'Actions et Stratégie des tortues marines, Poissons cartilagineux, Végétation marine et Phoque moine. Ces Guides compléteront le travail commencé pendant les biennies 2016-2017 et 2018-2019.</p> <p>- Protocole ASP/DB, PAS BIO, Feuille de route sur les AMP / Activité proposée 2.5 (Décision IG.22/13) ; Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en danger et des habitats clés et la gestion des espèces non-indigènes.</p> <p>- Project MAVA (MedKeyHabitats II, Turtles, Species, Bycatch)</p>
				<p>BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN, MEDASSET</p>	<p>d) Projet de stratégie / plan d'action pour la Méditerranée 2020-2030 pour la réduction des captures accidentelles d'espèces vulnérables, élaboré conjointement par les partenaires des projets «Bycatch» et «Species» ;</p> <p>e) «Manuel de la CGPM sur la collecte de données de surveillance normalisée sur les prises accessoires d'espèces vulnérables en Méditerranée et dans la mer Noire» élaboré avec la contribution du CAR / ASP pour l'alignement sur les besoins de mise en œuvre des plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats vulnérables;</p> <p>f) Le portail en ligne de la base de données méditerranéenne de la CGPM sur la collecte de données sur les prises accessoires mis en œuvre avec la contribution du CAR / ASP pour un alignement sur les besoins en matière de mise en œuvre des plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats vulnérables.</p>	<p>Les produits livrables 2020-2021 résultent des données pertinentes collectées sur les espèces et les habitats vulnérables dans le cadre des activités relevant du programme de travail 2016-2017 et 2018-2019 et fourniront aux parties contractantes les outils et stratégies nécessaires pour réduire les captures accidentelles d'espèces vulnérables. Au cours de la période 2020-2030 correspondant aux objectifs 2016-2021 du MTS.</p> <p>Protocole SPA / BD, PAS BIO.</p> <p>Activités prioritaires pour la feuille de route du QSR 2023.</p> <p>Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger et des habitats marins essentiels en Méditerranée.</p> <p>(Projets MAVA « Bycatch » et « Species »).</p>

3.3. Consolider l'application nationale des mesures de législations, de stratégies et de politiques de conservation de la biodiversité						
3.3.1. Développement/mise à jour de PAN pour la conservation des espèces méditerranéennes en danger ou menacées et des habitats clés et sur l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes						
<p>3.3.1.1 - Soutenir les pays dans la mise à jour ou l'élaboration de nouveaux PAN sur le PAS BIO sur la biodiversité, y compris pour la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats clés en Méditerranée</p>	<p>Coordination et expertise interne, Expertise Externe, conseil, ateliers de travail</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Composantes du PAM</p>	<p>Experts et organisations nationales, ONG, Point focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'Action</p>	<p>Nouveaux PAN pour la conservation des espèces en danger ou menacées en Méditerranée et des habitats clés élaborés (ou actualisés) (3 PAN sur le coralligène au Liban, au Maroc et en Algérie, 2 PAN sur la végétation en Tunisie et au Monténégro, PAN NIS à Malte)</p>	<p>- L'élaboration des nouveaux PAN prendra en considération et sera basée sur le travail commencé dans les biennies 2016-2017 et 2018-2019.</p> <p>- Protocole ASP/DB, PAS BIO, Plans d'Action Régionaux pour la conservation des espèces menacées et/ou en danger, des habitats marins clé en Méditerranée et des ENI, IMAP, Project Bycatch (MAVA)</p>
<p>3.3.1.2 - Soutenir les Parties contractantes et les partenaires dans la production et la publication d'une documentation scientifique pertinente, contribuant à la mise à jour des connaissances et à la consolidation des actions de conservation entreprises en faveur de la conservation des espèces énumérées à l'annexe II du Protocole ASP/DB</p>	<p>Coordination et expertise interne, Expertise Externe, conseil, ateliers de travail</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Composantes du PAM selon le cas</p>	<p>Experts et organisations nationales, ONG, points focaux, partenaires des plans d'action, BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN, MEDASSET</p>	<p>a) La production et la publication de la documentation scientifique pertinente concernant les espèces énumérées à l'annexe II du protocole ASP/DB appuyées</p> <p>b) Documents scientifiques relatifs aux captures accessoires d'espèces vulnérables élaborés</p>	<p>Protocole ASP/DB, PAS BIO, Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées, des habitats marins clés en Méditerranée et des espèces non indigènes, l'IMAP, le Projet Bycatch financé par la MAVA</p> <p>Des données pertinentes avaient été collectées et publiées sur les espèces et les habitats vulnérables dans le cadre du programme de travail 2016-2017 et 2018-2019. Cet effort doit être maintenu pour accroître les connaissances sur les impacts des mesures de conservation pour les espèces et les habitats vulnérables, ainsi que pour partager les données collectées au moyen de méthodologies de surveillance normalisées alignées sur l'IMAP.</p> <p>Activités prioritaires pour le QSR2023</p>

3.3.2. Développement et mise en œuvre de mesures nationales pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers pertinents, en particulier ceux contenant des habitats et des espèces menacés (y compris les habitats en mer profonde).

<p>1. Apporter un appui au niveau des pays par l'élaboration d'études et d'enquêtes ciblées, y compris des plans de gestion pour la déclaration, la création et l'extension d'AMP.</p>	<p>Consultations, services, enquêtes sur le terrain, réunions de coordination, ateliers nationaux, coordination interne et expertise</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres Composantes comme pertinent</p>	<p>MEER, CNL (Algérie), MoE (Liban), EGA (Libye), gestionnaires de la Côte de Tyr</p>	<p>a) 3 études écologiques complémentaires, y compris des cartes SIG pour la future AMP du Cap de Garde-Edough (Algérie), la Réserve Naturelle/ASPIM de la Côte de Tyr (Liban), et la future AMP du Golfe de Sirte (Libye);</p> <p>b) 3 études socio-économiques/pêche complémentaires pour la future AMP du Cap de Garde-Edough (Algérie), la Réserve Naturelle/ASPIM de la Côte de Tyr (Liban), et la future AMP du Golfe de Sirte (Libye);</p> <p>c) 3 plans de gestion pour la future AMP du Cap de Garde-Edough (Algérie), la Réserve Naturelle/ASPIM de la Côte de Tyr (Liban), et la future AMP du Golf Et de Sirte (Libye);</p> <p>d) 3 plans de financement pour la future AMP du Cap de Garde-Edough (Algérie), la Réserve Naturelle/ASPIM de la Côte de Tyr (Liban), et la future AMP du Golfe de Sirte (Libye).</p>	<p>- Ces activités de soutien aux pays pour créer de nouvelles AMP et améliorer la gestion d'AMP existantes sont développées dans la continuité du travail livré par le CAR/ASP depuis 2010 (MedPartnership), pour la mise en œuvre du Programme Régional sur les AMP de 2009 et la Feuille de route sur les AMP de 2016.</p> <p>- Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)</p>
				<p>Points Focaux concernés du CAR/ASP et gestionnaires d'AMP, parties prenantes nationales et locales</p>	<p>e) Etudes de diagnostic écologique/socio-économique, pour soutenir 1 ou 2 pays méditerranéens (ex : Syrie) à déclarer de nouvelles AMP, mises en œuvre/élaborées</p>	<p>- Ces activités de soutien aux pays pour créer de nouvelles AMP et améliorer la gestion d'AMP existantes sont développées dans la continuité du travail livré par le CAR/ASP depuis 2010 (MedPartnership), pour la mise en œuvre du Programme Régional sur les AMP de 2009 et la Feuille de route sur les AMP de 2016.</p> <p>- Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)</p>

				<p>HCEFLCD (Maroc), APAL (Tunisie)</p> <p>f) Ateliers de renforcement des capacités organisés, unités de gestion locales renforcées, et meilleures pratiques développées et appliquées pour une gestion efficace des futures AMP de Jbel Moussa (Maroc) et des îlots Nord-Est des îles Kerkennah (Tunisie).</p>	<p>- Ces activités de soutien aux pays pour créer de nouvelles AMP et améliorer la gestion d'AMP existantes sont développées dans la continuité du travail livré par le CAR/ASP depuis 2010 (MedPartnership), pour la mise en œuvre du Programme Régional sur les AMP de 2009 et la Feuille de route sur les AMP de 2016.</p> <p>- Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP (Décision IG.22/13)</p>
				<p>EGA (Libye), UICN-Med, WWF</p> <p>g) Inventaire national des sites marins et côtiers d'intérêt pour la conservation en Libye, élaboré; h) Elaboration de plans de gestion d'AMP; i) Préparation et initiation d'une plateforme participative des organisations de la société civile effectuées; j) Cartographie des habitats marins clés et surveillance de la mégafaune marine (mammifères, oiseaux marins, tortues et poissons cartilagineux) effectuées; k) Personnel national libyen formé sur la planification et la gestion des réseaux d'AMP ; l) Elaboration et mise en œuvre de campagnes et de matériels de sensibilisation et de communication sur la valeur et l'importance des AMP réalisées.</p>	<p>- Ces activités de soutien aux pays pour créer de nouvelles AMP et améliorer la gestion d'AMP existantes sont développées dans la continuité du travail livré par le CAR/ASP depuis 2010 (MedPartnership), pour la mise en œuvre du Programme Régional sur les AMP de 2009 et la Feuille de route sur les AMP de 2016.</p> <p>- Protocole ASP/DB ; Feuille de route sur les AMP</p>

3.3.3. Actions de protection de la biodiversité et des écosystèmes intégrées dans les PACs, dans d'autres projets liés à la mise en œuvre de la GISC et les Etudes d'évaluation Environnementale Stratégique.

3.3.3.1 - Entreprendre la mise en œuvre de la composante biodiversité marine et côtière dans la cadre des programmes PAC.	Conseil, services, missions de terrain, réunions de coordination, ateliers nationaux, coordination et expertise en interne	CAR/ASP	CAR/PAP, UC et autres Composantes comme pertinent	Point Focal du CAR/ASP, autorités environnementales de la Bosnie-Herzégovine	Analyse des écarts et étude d'évaluation rapide nécessaires pour l'identification, la caractérisation, la conservation et la gestion de la biodiversité marine dans les eaux territoriales de la Bosnie-Herzégovine, entreprises.	- soutien fourni à la composante biodiversité du programme PAC BiH.
---	--	---------	---	--	---	---

3.4. Surveiller, inventorier et évaluer la biodiversité, en mettant l'accent sur les espèces menacées et en danger, les espèces non indigènes et les habitats-clés.

3.4.1. Développement et mise en œuvre de programmes de surveillance pour les espèces et habitats clés ainsi que les espèces envahissantes, comme stipulé dans le IMAP, y compris sur l'efficacité des aires marines et côtières protégées et sur les impacts du changement climatique

3.4.1.1 - Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance nationaux ou sous- régionaux conformes au groupe de l'IMAP sur la biodiversité	Expertise Externe, organisation d'ateliers, mission de terrain, expertise et coordination en interne	CAR/ASP	UC et autres composantes du PAM	Associés et Partenaires des plans d'action, ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, WWF Med Initiative, Partenaires des projets MAVA tortues marines et espèces, ONG, Point Focaux ASP/DB	Programmes nationaux de surveillance des espèces en danger ou menacées et des habitats clés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées et des habitats marins clés en Méditerranée (i.e. NAP Végétation en Égypte et en Algérie) en prenant en compte l'IMAP, les fiches descriptives d'orientation sur les indicateurs communs et les Protocoles de surveillance. Les livrables soumis à la réunion CorMon Biodiversité et espèces non-indigènes (ENI)	- Les plans d'action régionaux et nationaux sont mis à jour en tenant compte des objectifs écologiques du PAM / EcAp et de la mise en œuvre de l'IMAP. La mise en œuvre des IMAP nationaux contribuera à l'atteinte des priorités des plans d'action et des stratégies régionaux. - Suite du PoW 2018-2019. - feuille de route EcAp ; IMAP ; Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées, des habitats clés marins et la gestion des espèces non indigènes
---	--	---------	---------------------------------	---	---	--

	<p>Consultation, services, travail de terrain, réunions de coordination, ateliers nationaux, coordination et expertise en interne</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composantes du PAM</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP, Autorités Environnementales Concernées des Parties Contractantes</p>	<p>-Mise en œuvre de l'IMAP au niveau national soutenue; Bonnes pratiques partagées -IMAP mis en œuvre par les Parties Contractantes au niveau des AMPs et des aires à forte pression -Données sur les indicateurs communs de la composante biodiversité rapportées et téléchargées au niveau de la plateforme Info/MAP du PNUE/PAM; assurance qualité réalisée - fiches d'orientation des indicateurs communs relatifs à la biodiversité mises à jour; - fiches d'orientation des indicateurs communs relatifs à la pêche mises à jour;</p>	<p>Au cours de l'exercice biennal précédent, les PCs ont mis à jour leurs programmes nationaux de surveillance selon les recommandations de la phase initiale de l'IMAP (2016-2019). L'exercice biennal 2020-2021 sera consacré à la mise en œuvre de la deuxième phase du programme IMAP (2019-2021) telle qu'adoptée dans la décision IMAP (IG.22 / 7). Feuille de route de l'EcAp ; IMAP</p>
--	---	----------------	--	---	---	--

<p>2 - Réaliser la révision périodique ordinaire des ASPIM</p>	<p>Coordination et expertise en interne, conseil (2 experts indépendants par ASPIM), visites de terrain, réunions des commissions techniques consultatives,</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC comme pertinent</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP concernés, gestionnaires des ASPIM</p>	<p>a) La révision périodique ordinaire, visant à faire une évaluation approfondie de l'efficacité de la gestion des ASPIM, entreprise pour les 11 ASPIM concernées: 5 ASPIM en 2020 (Lara-Toxefra (CY), Torre Guaceto (IT), Tavolara-Punta Coda Cavallo (IT), Miramare (IT), Plemmirio (IT)) et 6 ASPIM en 2021 (Archipel des Cabrera (ES), Falaises de Maro-Cerro Gordo (ES), Bouches de Bonifacio (FR), Capo Caccia-Isola Piana (IT), Punta Campanella (IT), Al Hoceima (MA). b) La rapport, les principaux résultats et recommandations soumis à la réunion des Points Focaux ASP/DB en 2021.</p>	<p>La révision ordinaire des ASPIM est une question de gouvernance régulière et périodique requise en vertu du Protocole ASP/DB dans le cadre de la gestion de la Liste des ASPIM Protocol ASP/DB ; Procédure de révision des ASPIM</p>
<p>3.4.2. Outils d'évaluation de la conservation de la biodiversité (évaluation thématique approfondie, cartes et fiches d'information sur les indicateurs) élaborés et mis à jour pour montrer les tendances tant à l'échelle nationale, sous-régionale que régionale et mesure de l'efficacité de la mise en œuvre des PAN sur le PAS BIO et des plans d'action régionaux</p>						
<p>1. Elaborer le rapport sur le statut des AMP méditerranéennes en 2020.</p>	<p>Coordination et expertise en interne, conseil, services</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC</p>	<p>MedPAN, CGPM, ACCOBAMS, UICN, WWF</p>	<p>a) Le rapport sur le statut des AMP méditerranéennes en 2020 élaboré, diffusé et soumis à la réunion des Points focaux du CAR/ASP ;</p>	<p>Protocole ASP/DB ; PAS BIO ; Feuille de route des AMP (décision IG.22/13). Le rapport sur le statut des AMP et le forum 2020 des AMP permettront de faire le point sur la situation du système d'AMP en Méditerranée à l'horizon 2020 et de réfléchir aux orientations et priorités pour l'après-2020 pour la région. Il s'inscrit dans la continuité d'un processus périodique de quatre ans qui a débuté en 2012, conformément au calendrier et aux objectifs de la CDB. Il s'agit d'un forum inclusif et</p>

					<p>participatif réunissant des OIG, des ONG, des gestionnaires, le secteur privé et d'autres parties prenantes des AMP, et fournissant une vision globale des problèmes liés à la gestion de AMP dans la région.</p> <p>Outre la liste des ASPIM, un Répertoire des ASP pourrait être établi (par décision de la COP 21) conformément aux articles 19 et 23 du Protocole ASP/DB. Les parties contractantes sont tenues de faire rapport sur ces ASP dans le cadre de leurs rapports à la Convention de Barcelone. Le format de rapport révisé pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles (décision IG.23/1 de la COP 20) comprend une partie (Partie II) consacrée aux aires spécialement protégées, y compris un tableau (Tableau III) contenant la liste des ASP comprises dans la couverture géographique du Protocole ASP/DB. Ces rapports constitueront la principale source d'informations pour l'élaboration de l'évaluation. Il sera également tenu compte d'autres sources d'informations.</p>
				<p>b) La situation des AMP et des autres mesures spatiales de conservation en Méditerranée est développée.</p>	<p>Sur la base des résultats du produit (a) de la présente activité, il est prévu d'élargir le plus possible le champ de l'analyse afin d'avoir une vue d'ensemble des zones marines où des mesures de conservation par zone sont appliquées en Méditerranée.</p>

3.4.3. Indicateurs communs sur la biodiversité et les espèces non indigènes surveillés à travers l'IMAP dans les AMP et les ASPIM et ensembles de données pertinentes établis						
1. Coopérer à l'échelle sous-régionale pour tester les activités conjointes de surveillance dans une zone ou des zones sélectionnée(s), aidant ainsi les pays à mettre en œuvre des programmes conjoints de surveillance conformes aux recommandations de l'IMAP dans les AMP/ASPIM	Consultation, services, coordination des réunions, ateliers nationaux et régionaux, expertise et coordination en interne	CAR/ASP	UC, MED POL et autres Composantes comme pertinent IMAP Task Force	Points Focaux du CAR/ASP, Points Focaux du MED POL, Autorités Environnementales des Parties Contractantes concernées	- IMAP mis en œuvre d'une manière comparable - Données sur les indicateurs communs de l'IMAP rapportées au niveau de la plateforme Info/MAP du PNUE/PAM Les livrables ci-dessus soumis aux réunions CorMon de toutes les composantes de l'IMAP	- La première phase du programme IMAP (2016-2019) a été axée sur la mise à jour des programmes de surveillance nationaux pour chaque composante (biodiversité et espèces non indigène, pollution et déchets marins, côte et hydrographie). Avec l'objectif / vision ultime du processus EcAp d'atteindre le BEE, l'intégration de la surveillance des clusters susmentionnés est un résultat clé pour la mise en œuvre complète de la Stratégie à mi-parcours. - Feuille de route EcAp ; IMAP
3.4.4. Inventaire des écosystèmes côtiers et marins vulnérables et fragiles et évaluation de la sensibilité et des capacités d'adaptation des écosystèmes côtiers et marins aux changements des conditions de la mer ainsi qu'au rôle des services qu'ils fournissent élaborés.						
1. Appui des PCs pour l'élaboration de cartes de répartition et de sensibilité des habitats marins	Expertise externe, organisation d'ateliers de travail, mission de terrain, expertise et coordination en interne	CAR/ASP	UC	Point focaux ASP/DB Concerné, experts et organisations nationales, ONG, Partenaires des Plans d'Action	Cartes de distribution et de sensibilité des habitats marins clés, à Malte et en Turquie, et bases de données spécialisées développées et disponibles sur la Plateforme Méditerranéenne de la Biodiversité et d'autres plateformes pertinentes	Les livrables proposés sont le suivi des cartes de répartition des habitats marins et côtiers d'intérêt pour la conservation en Méditerranée, avec leur sensibilité à la pêche, produites dans le cadre des projets MedKeyHabitats I (2013-2017) et MedKeyHabitats II (2017-2019). Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger d'extinction et des habitats marins essentiels en Méditerranée, Projet MAVA (MedKeyHabitats II) Activités prioritaires pour le QSR2023.

3.5. Fournir l'assistance technique et renforcer les capacités à l'échelle nationale, régionale et sous régionale pour consolider la mise en œuvre de politiques et assurer la conformité avec les législations nationales relatives à la biodiversité.						
3.5.1. Développement et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités liés au développement et à la gestion des aires marines et côtières protégées, à la conservation et la surveillance d'espèces marines et côtières en danger ou menacées et des habitats clés et aux questions de surveillance liées au changement climatique et à la biodiversité, y compris des pilotes pour soutenir les efforts de mise en place et de mise en œuvre d'AMP et d'ASPIM						
<p>3.5.1.1 - Organiser des formations spécifiques, des ateliers et des symposiums relatifs à la conservation et à la surveillance d'espèces marines et côtières en danger ou menacées, des habitats clés et des espèces non indigènes en Méditerranéenne.</p>	<p>Services, consultants, Partenaires, expertise et coordination interne</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/INFO et autres Composantes du PAM</p>	<p>ACCOBAMS, Partenaires du projet MAVA tortues marines, Partenaires du projet MAVA sur les espèces, Convention de Berne, IUCN Marine turtles specialists Group for the Mediterranean, ONG, Universités, Point Focaux ASP, Associés et partenaires des Plans d'Action,</p>	<p>a) 7ème Conférence sur les tortues marines (Maroc) organisée. b) Conférence biannuelle sur les cétacées dans les pays du sud de la Méditerranée organisée, c) Session de formation régionale sur l'identification des principaux habitats marins (indicateurs communs CI-1, EO1 et CI-2, EO1 de l'IMAP) et sur l'utilisation de l'application Web SDF organisée. d) Atelier sur les aires importantes pour les tortues marines (projet MAVA tortue) organisée e) Ateliers techniques pour l'identification des aires importantes pour les espèces vulnérables basée sur les données collectées dans le cadre du projet MAVA espèces, organisés. f) Formations sous-régionales sur les espèces en danger et menacées organisées. g) Session de formation régionale sur l'utilisation de la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité organisée.</p>	<p>Suite du PoW 2018-2019. La session de formation régionale sur l'identification des habitats marins et l'utilisation de l'application Web SDF fournira aux Partie Contractantes les capacités nécessaires pour utiliser les outils développés au cours du dernier exercice biennal. Activités prioritaires pour le QSR2023 Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces en danger ou menacées, des habitats marins clés en Méditerranée et des espèces non-indigènes, IMAP, Projet MAVA sur les tortues marines, Projet sur les espèces, Projet QuietMED II, Projet Dégradation</p>
<p>3.5.1.2 - Organiser la formation des praticiens pour suivre les observatoires de la Méditerranée liés à la biodiversité et aux activités humaines et les impacts connexes dans les zones marines et côtières</p>	<p>Consultations, services, coordination, réunions, ateliers de formations régionales, accords de mise en œuvre, coordination et expertise en interne</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composantes</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP, Autorités Environnementales des Parties Contractantes concernées</p>	<p>Événements de renforcement des capacités nationales élaborés (cad surveillance, évaluation et rapport des données de qualité assurée concernant les indicateurs communs de l'IMAP) à travers des ateliers de "Formation des formateurs" pour la biodiversité et les espèces non indigènes</p>	<p>- Les capacités des parties prenantes nationales ont été renforcées au cours de la première phase de mise en œuvre du programme IMAP grâce à des événements de renforcement des capacités et à un échange de bonnes pratiques. Le renforcement des capacités au cours de la deuxième phase du programme IMAP sera dédié aux parties prenantes nationales impliquées dans la mise en œuvre du programme IMAP. - Feuille de route EcAp</p>

<p>3.5.1.3 - Consolider et améliorer les activités de renforcement des capacités en matière de conservation de la biodiversité marine en Méditerranée</p>	<p>Consultations, services, coordination, réunions, ateliers de formation, coordination en interne et expertise</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, MED POL et autres composantes</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP, Points Focaux du MED POL, Autorités Environnementales des Parties Contractantes concernées</p>	<p>- Equipe nationale d'experts mise en place ; - Ateliers de formation sur le BEE et l'évaluation de la vulnérabilité organisés ; - Etudes complémentaires à la mise en œuvre de l'IMAP élaborées (dans les AMP et les zones à haute pression) afin de garantir la soumission de données de qualité assurée aux plates-formes de données régionales.</p>	<p>- Soutenir la spécification et l'intégration des besoins nationaux en matière de surveillance liés aux clusters IMAP adoptés dans le processus IMAP afin d'assurer une qualité des données garanties pour le MED QSR. - Feuille de route EcAp - Projet IMAP-MPA : 70,000 €</p>
<p>4. Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités sur la planification et la gestion des AMP, y compris les aspects socio-économiques et de levée de fonds et les financements innovants pour les AMP</p>	<p>Coordination et expertise en interne, consultations, services, réunions de coordination, ateliers de formation, visites de terrain, visites d'échange, accords de mise en œuvre,</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Plan Bleu, CAR/PAP</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP concernés, gestionnaires d'AMP, membres de l'AGEM</p>	<p>a) Programme de renforcement des capacités sur la planification et la gestion des AMP, y compris les aspects socio-économiques, pour les futures AMP de Jbel Moussa (Maroc) et des îlots Nord-Est des îles Kerkennah (Tunisie), développé et mis en œuvre</p>	<p>Ces activités de soutien aux pays pour créer de nouvelles AMP et améliorer la gestion d'AMP existantes sont développées dans la continuité du travail livré par le CAR/ASP depuis 2010 (MedPartnership), dans le cadre de la mise en œuvre du PAS BIO (MedPartnership), du Programme Régional sur les AMP de 2009 et de la Feuille de route sur les AMP de 2016.</p>
			<p>UC, Plan Bleu</p>	<p>Points Focaux du CAR/ASP concernés, membres de l'AGEM, M2PA</p>	<p>b) Modules de formation sur la levée de fonds et les financements innovants pour les AMP, disponibles ; c) Atelier régional de "Formation de formateurs" sur la levée de fonds et les financements innovants pour les AMP, organisé.</p>	<p>Il s'agit d'un besoin de renforcement des capacités au niveau régional qui a été mis en exergue par la Feuille de route sur les AMP de 2016. Feuille de route sur les AMP / Activité proposée 4.6 (Décision IG.22/13).</p>

<p>5. Développer un programme de renforcement des capacités et des supports de formation dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de 9 observatoires marins Méditerranéens et d'une action technique conjointe impliquant 28 partenaires Européens et Méditerranéens.</p>	<p>Services, ateliers de formation, coordination et expertise en interne</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composantes si pertinent</p>	<p>WCMC, autres partenaires du projet ODYSSEA</p>	<p>Des formations axées sur les aspects techniques (mise en œuvre et maintenance des capteurs, acquisition et transmission de données, gestion de bases de données, outils de modélisation), ainsi que sur la gestion et la commercialisation des observatoires océanographiques contribuant à la mise en place d'un réseau de 9 observatoires marins opérationnels dans le bassin méditerranéen, intégrant données et prévisions numériques, développées et mises en œuvre en collaboration avec 28 partenaires européens et méditerranéens.</p>	<p>Les activités de renforcement des capacités sont obligatoires pour renforcer les compétences des partenaires du sud de la Méditerranée dans le domaine de l'océanographie opérationnelle et pour combler le déficit de données dans les régions peu couvertes.</p> <p>Le Projet ODYSSEA est Financé par la Commission Européenne dans le cadre de H2020 et a démarré en Juin 2017</p> <p>Activité Prioritaire pour le Rapport sur L'Etat de l'Environnement 2023</p>
---	--	----------------	--	---	---	---

3.5.2. Programmes de formation et de sensibilisation aux solutions CPD, contribuant à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, destinés aux entreprises, aux entrepreneurs, aux institutions financières et à la société civile.

<p>1. Soutenir la mise en œuvre de solutions de CPD dans les AMP, en apportant une attention particulière aux problèmes des déchets marins.</p>	<p>Expérience interne, conseils, ateliers locaux, réunion(s)</p>	<p>SCP/RAC</p>	<p>CAR/ASP, MED POL</p>	<p>UNISI, ISPRA, AMP, ASPIM, MedPAN, MIOECSDE, Projet Interreg Med</p>	<p>8 AMP/ASPIM soutenues pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de gestion et de prévention des déchets marins.</p>	<p>5 AMP : Activité du projet Plastics Busters MPAs visant à mettre en œuvre les résultats du projet ACT4LITTER d'Interreg Med (projet d'étude ayant permis d'identifier plus de 100 mesures visant les déchets marins pour les AMP, de développer un outil de prise de décision et des plans d'action spécifiques pour les déchets marins avec 9 AMP). Financé par le programme Interreg Med (projet Plastic Busters MPAs).</p> <p>3 autres AMP/ASPIM : Activité visant à élargir les résultats du projet ACT4LITTER dans la région du sud de la Méditerranée.</p>
---	--	----------------	-------------------------	--	---	---

3.6. Promouvoir la coopération à l'échelle nationale, régionale et sous régionale et conserver la biodiversité et les écosystèmes.						
3.6.1. Développement de stratégies et programmes conjoints sur la biodiversité et la conservation de l'écosystème, en tenant compte les PAN en coopération avec les organisations partenaires pertinentes aux niveaux mondial et régional						
3.6.1.3 - Promouvoir la Coopération conjointe sur des mesures de protection et de gestion de la biodiversité marine basées sur l'espace	Conseil, échanges et réunions de coordination, mise en œuvre des accords, coordination et expertise en interne	CAR/ASP	UC et autre composant, selon le cas	Points focaux thématiques SPA / BD ACCOBAMS, CGPM, UICN, MedPAN, WWF	-- Un nouveau projet de texte avancé approuvé par les Parties sur une Stratégie de coopération conjointe concernant des mesures de protection et de gestion basées sur l'espace pour la biodiversité marine. - Coordination appuyée, notamment avec la CGPM et les autres organes compétents, et avis des Parties sur les synergies possibles en ce qui concerne les outils et les mesures pour la conservation spatiale de la biodiversité en Méditerranée et la gestion des ressources naturelles.	Le produit livrable renforcera les cadres juridiques de collaboration existants pour le partenariat avec d'autres organisations en vue de la réalisation d'objectifs communs. Protocole SPA / BD, PAS BIO, mémorandums d'accord du PNUE / PAM et des composants avec les organes compétents
7. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
7.2. Développer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, critères et normes communs, et lignes directrices						
7.2.3. Promouvoir l'intégration des réponses basées sur l'écosystème aux Stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.						
1. Aider les Parties contractantes à renforcer la composante biodiversité marine dans leurs contributions nationales déterminées (CNDs) actualisées, conformément à l'accord de Paris de la COP21 de la CCNUCC.	Consultations, coordination interne et expertise, coordination avec la CDB et la CCNUCC	CAR/A SP	CU, Plan Bleu et composantes pertinentes	Secrétariat de la CCNUCC, Secrétariat de la CDB	Les lignes directrices visant à améliorer la composante biodiversité marine des CND des pays mises à jour, afin de mieux aligner et intégrer les préoccupations relatives à la biodiversité marine et la poursuite de l'ODD 14, harmonisées et coordonnées avec les outils et initiatives connexes de la CCNUCC et de la CDB, ainsi que pour maximiser les synergies.	Les lignes directrices compléteront l'ensemble d'indicateurs mis à la disposition des gestionnaires d'ASPIM par le CAR/ASP au cours du présent exercice biennal afin de suivre l'impact du CC sur la biodiversité dans les AMP. Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les aires marines et côtières de la Méditerranée. (Décision IG.22 / 6 COP 19, Athènes, Grèce, février 2016), notamment ses objectifs stratégiques 1, 2 et 4. Domaine d'action prioritaire de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) relatif à l'adaptation aux effets du changement climatique. Déclaration de Marrakech (Marrakech, Maroc, novembre 2009). Stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique (2013).